

MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

AVIS PUBLIC

Le Conseil municipal a adopté, à sa séance extraordinaire du lundi 8 juin 2026, le projet de règlement no 09-26 relatif au traitement des élus municipaux.

Ce règlement vise essentiellement à régulariser la rémunération des élus afin d'en uniformiser le taux et, conséquemment, corriger ou rectifier l'iniquité constaté pour l'exercice financier débutant le 1^{er} janvier 2026, conformément au tableau suivant :

TABLEAU

Fonction	Rémunération de base	Allocation de dépense	Total annuel
Maire	21 769.68 \$	10 884.72 \$	32 654.40 \$
Conseiller	8 039.64 \$	4 019.88 \$	14 904.60 \$

Ce règlement sera légalement adopté lundi le 6 juillet 2026 à la session ordinaire du conseil qui se tiendra à 19 h 00 à la salle Tremblay-Équipement, salle de délibération du conseil. Les personnes intéressées à en prendre connaissance peuvent le faire à partir d'aujourd'hui au bureau de la Municipalité d'Hébertville, secteur Saint-Bruno, au 563 avenue Saint-Alphonse, durant les heures de bureau, à savoir:

Du lundi au jeudi : de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00
Le vendredi : de 8 h 00 à midi.


Rachel Bourget, dir. gén.
et Greffière-trésorière